

Image not found or type unknown



## Succession de nos deux filles après notre disparition.

Par **cesarintulo**, le **13/08/2013** à **20:47**

Bonjour,

Nous avons deux filles. Ma fille ainé désire racheter mon appartement car nous rentrons en maison de retraite ma femme et moi. Comment réaliser cette vente sans pénaliser l'une ou l'autre de nos filles après notre disparition.

Remerciements et Salutations.

Par **janus2fr**, le **14/08/2013** à **08:38**

Bonjour,

Si vous vendez au prix du marché, ce sera une vente classique qui n'aura donc aucun retentissement sur la succession.